

# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTT VISOCONFERENCE, LE 20 MAI 2024**

Conformément au titre II des Statuts et au titre I du Règlement intérieur de la Fédération Française de Tennis de Table, les délégués des ligues régionales et des comités départementaux sont convoqués en Assemblée générale, le lundi 20 mai 2024, à partir de 09h00, en visioconférence.

## **Sont présents pour la visioconférence :**

**Président :** Gilles ERB

## **Membres du Conseil fédéral :**

Bruno BELLET (vice-président délégué), Adrien DODU (trésorier général), Françoise LAPICQUE (secrétaire générale).

## **Direction administrative :**

Magali ANDRIER, Directrice générale DTN Adjointe  
Thomas CHEVALIER, Directeur général adjoint

## **Commissaire aux comptes**

Rémi PRUNIER, cabinet ORCOM

## **Expert-comptable**

Thomas DESCAMPS, cabinet KPMG

## **Liste d'émargement :**

### **Délégués de ligues**

01 – Auvergne-Rhône-Alpes :	Sylvain FERRIERE, Nathalie PARAVY, Alain SAUGUES
02 – Bourgogne-Franche Comté :	Bernard FERRIERE, Richard PEREYROL
03 – Bretagne :	Sophie BODIN, Joël LE DIOURON, Renan THEPAUT
04 – Centre-Val de Loire :	Nico ANGENON, Jean-Paul CHILON, Philippe LEBON
05 – Corse :	Robert VASSEUR, Bernard TRAMONI, Catherine VASSEUR
06 – Grand Est :	Philippe BOLMONT, Françoise LAPICQUE, Christophe PORTE, Anthony SCREMIN, Bernard SIMONIN
07 – Hauts-de-France :	Christian BRIFFEUIL, Thibaut HURIEZ, Patrick LUSTREMANT, Caroline TURLOTTE
08 – Île-de-France :	Pierre FREYCENET, Jacques RAY, Sylvie THIVET
09 – Normandie :	Sylvie AVIT-RELET, Joël DERENNE, Guy DUSSEAUX, Gaétan GOUBERT, Guy LETROT
10 – Nouvelle Aquitaine :	Philippe DUMONTEIL, Daniel MARCHAND, Philippe PALISSE
11 – Occitanie :	Gilles BALDASSARI, Gérard RIFFAUD, Julien ROCOPLAN, Marion VAYRE

12 – Pays de la Loire :	Excusé
13 – Provence-Alpes-Côte d'Azur :	Thierry ALBERTIN, Isabelle WEGEL
30 – Guyane :	Elidia ALCIDE DIT CLAUZEL
31 – La Réunion :	Thomas MONDON
32 – Nouvelle Calédonie :	Patrick GILMANN
33 – Guadeloupe :	Georges TORIBIO
34 – Martinique :	excusé
36 – Mayotte :	Ambdillah TOUMBOU, Yahya HAMADA
37 – Tahiti :	absent
38 – Wallis et Futuna :	absent

#### Délégués de comités départementaux

01 – Ain : Laurent RODRIGUEZ	02 – Aisne : Claude NOIRON
03 – Allier : Jean LACROIX	04 – Alpes du Sud : excusé
06 – Alpes Maritimes : Michel VASSALO	07/26 – Drôme/Ardèche : excusé
08 – Ardennes : absent	09 – Ariège : excusé
10 – Aube : excusé	11 – Aude : Jean-Marc POURSINE
12 – Aveyron : Philippe GALLIEN (abs)	13 – Bouches du Rhône : Arnaud GEBLEUX (abs)
14 – Calvados : Philippe ANTOINE	15 – Cantal : absent
16 – Charente : Jean DUPEYRAT	17 – Charente Maritime : excusé
18 – Cher : Maryvonne GIRAULT	19 – Corrèze : Pierre BONJEAN
21 – Côte d'Or : François DOS-REIS	22 – Côtes d'Armor : Alain TRICOIRE
23 – Creuse : excusé	24 – Dordogne : Cyril CHAVANT
25 – Doubs : Jean-Marc LEROY	27 – Eure : Bernard DRUIDI
28 – Eure et Loir : Stéphane OLLIVIER (abs)	29 – Finistère : Stefano DE BLASIO
30 – Gard : Rudy THERON (abs)	31 – Haute Garonne : Josiane BROYER
32 – Gers : excusé	33 – Gironde : Luce GELLIBERT
34 – Hérault : Jean-Marc FABRE	35 – Ille et Vilaine : Eric DUCOS
36 – Indre : Sylvie VACHET	37 – Indre et Loire : Alain SCOLAN
38 – Isère : Donatien DE HAUTECLOCQUE	39 – Jura : Henri-Louis GACHOD (abs)
40 – Landes : Vincent LABARBE	41 – Loir et Cher : excusé
42 – Loire Haute Loire : Jacques PERRIN (abs)	44 – Loire Atlantique : Jean-François CARADEC
45 – Loiret : Adrien DODU	46 – Lot : excusé
47 – Lot et Garonne : excusé	48 – Lozère : Julien ROCPLAN
49 – Maine et Loire : Claude TROISPOILS	50 – Manche : Christian MONCHOIS
51 – Marne : absent	52 – Haute Marne : absent
53 – Mayenne : Philippe BOUCHER	54 – Meurthe et Moselle : Jean-Marie DEPARDIEU
55 – Meuse : excusé	56 – Morbihan : Patrick PASCO
57 – Moselle : Denis OMLOR	58 – Nièvre : Michel GOUNOT
59 – Nord : Dominique COISNE	60 – Oise : Martine DRAY
61 – Orne : Jérémy PREVOST (abs)	62 – Pas de Calais : Emmanuel MACHON
63 – Puy de Dôme : Serge FLORENT	64 – Pyrénées Atlantiques : excusé
65 – Hautes Pyrénées : excusé	66 – Pyrénées Orientales : excusé
67 – Bas Rhin : Nicolas VEJUX	68 – Haut Rhin : excusé
69 – Rhône : Sylvain FERRIERE	70 – Haute Saône : Laurent MILLOTTE (abs)
71 – Saône et Loire : Dominique DANTIGNY (abs)	72 – Sarthe : Bruno GAUSSERAN
73 – Savoie : excusé	74 – Haute Savoie : Claude JOHANNY (abs)
75 – Paris : absent	76 – Seine Maritime : Adrien POIGNIE
77 – Seine et Marne : Eric LE DEUC	78 – Yvelines : Marie-Hélène D'ARBONNEAU
79 – Deux Sèvres : excusé	80 – Somme : Sophie HENON
81 – Tarn : Jean-Claude FAUCH	82 – Tarn et Garonne : Jean-Claude DUCROS
83 – Var : Guy FARCE	84 – Vaucluse : Dominique GERONIMI
85 – Vendée : excusé	86 – Vienne : Gilles POREL
87 – Haute Vienne : excusé	88 – Vosges : Etienne ROBERT

89 – Yonne : Sylvain DEMONFAUCON  
91 – Essonne : Gerard GUYOT (abs)  
93 – Seine St Denis : absent  
95 – Val d’Oise : Franck JAMES  
99 – Corse du Sud : Bernard TRAMONI  
9F – Comité Provincial Sud : Philippe BONNEFOIS

90 – Belfort : Aurélien VAUTHIER  
92 – Hauts de Seine : Sylvie THIVET  
94 – Val de Marne : Claude MARCASTEL  
98 – Haute Corse : absent  
9E – Comité Provincial Nord : absent

#### **Déroulement de l’Assemblée générale :**

Il est rappelé aux invités qu’ils sont les bienvenus mais qu’ils ne peuvent pas intervenir. Durant l’Assemblée générale, les prises de parole sont réservées aux délégués des ligues et des comités départementaux, aux élus du Conseil fédéral et aux membres d’honneur, conformément à l’article 3 du Règlement intérieur.  
Pour chaque question, il est demandé de préciser le nom et la ligue ou le comité représenté.

#### **Déroulement des votes :**

Les votes sont effectués par voie électronique via la plateforme KEYWIVOTE.  
Un vote 0 est organisé pour s’assurer du bon fonctionnement des boîtiers.

## **Point 1 - Ouverture de l’Assemblée générale**

---

A 19h30, le Président, Gilles Erb, déclare l’Assemblée générale ouverte.

Mesdames et Messieurs

- les membres d’honneur
- les membres du conseil fédéral
- les présidents des ligues et des comités départementaux

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers amis pongistes,

Je vous souhaite la bienvenue à cette huitième assemblée générale de la mandature 2020-2024 que je déclare ouverte.

Nous nous retrouvons aujourd’hui pour une assemblée générale particulière dans le sens où elle se fait en visioconférence et aussi parce qu’elle sera essentiellement consacrée aux finances. Je salue la présence de M. Rouillé (CAC) et M. Descamps (KPMG). En effet, traditionnellement à cette période nous nous réunissons pour arrêter les comptes, en l’occurrence de l’année 2023. Nous en profiterons pour vous présenter le rapport d’activité du médecin fédéral et le calendrier de la campagne à la présence de la FFTT.

Concernant l’ordre du jour, la Secrétaire générale, Françoise Lapicque, précise que le point 5, initialement annoncé pour les modifications réglementaires sera remplacé, en raison d’absence de modifications à proposer, par le rapport médical, qui n’avait pu être présenté lors de l’Assemblée de décembre dernier, par suite de l’absence de Caroline Turlotte, médecin fédérale, au motif d’un décès familial.

## **Point 3 – Adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale du 20 mars 2024 – Françoise Lapicque**

---

Après une explication des modalités à suivre pour permettre le vote électronique et un vote test pour s’assurer du bon fonctionnement des boîtiers, et aucune question n’étant posée ni aucune remarque n’étant formulée, il est procédé au vote pour l’adoption du procès-verbal de l’Assemblée générale du 20 mars 2024.

Vote n°2	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre de voix au 30/06/2023	153	12844
Délégués présents	90	8680
Taux de participation	58,82%	67,58%
Bulletins valablement exprimés	80	7766

	Nombre de voix		
Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1 <sup>er</sup> avril 2023	Pour	7700	99,15%
	Contre	66	0,85%
	Abstention	811	N/A

**Décision :**

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 mars 2024 est adopté, par un vote à la majorité simple.

### **Point 3 – Allocution du Président fédéral – Gilles Erb**

---

Mesdames et Messieurs,

Je vous propose une allocution en **deux parties** : la première sera dévolue à l'arrêté des comptes 2023 et la seconde se centrera sur les Jeux Olympiques et Paralympiques et la nécessité de renforcer l'accueil des nouveaux pratiquants dans les clubs.

Débutons donc par l'**arrêté des comptes 2023**.

L'année 2023 est une année charnière entre la période COVID qui a pris fin le 1<sup>er</sup> août 2022 et l'année olympique de Paris2024. Nos équipes de France ont donc lancé les hostilités pour le ranking mondial en courant les WTT sur toute la planète, les grands championnats (monde individuel en Afrique du Sud au printemps et européen à Malmö à l'automne) et de nouvelles compétitions comme la coupe du monde mixte en Chine en décembre 2023. La dynamique de croissance très forte du tennis de table liée aux résultats sportifs exceptionnels, à une communication intensive autour des équipes de France, à la médiatisation grandissante notamment de nos championnes et de nos champions, ont impacté positivement le **nombre de licenciés de la FFTT**.

La FFTT s'est efforcée d'utiliser au mieux ses ressources grandissantes dues à plusieurs facteurs :

- un **programme politique** riche qui a suscité l'enthousiasme de nos partenaires (et je pense particulièrement aux subventions et divers appels à projets de l'ANS et de Paris2024)
- à **d'excellentes relations de confiance** avec ces mêmes partenaires,
- mais aussi à une **hausse de 800 000 euros de chiffre d'affaires** réparti sur tous les pôles. En effet, nous sommes passés de 2022 à 2023 de 6,4 millions à 7,2 millions d'euros de produits d'exploitation. Tous les pôles ont contribué à l'augmentation des recettes en démultipliant leur activité (le pôle développement par des appels à projets, le pôle territoires par des actions plus rémunératrices comme le stade vers l'emploi, le pôle formation par une prise en charge plus systématique de l'AFDAS, le pôle institutionnel par la hausse des licences par exemple).

La FFTT s'est aussi efforcée de **maintenir ses grands équilibres** pour délivrer toutes ses actions courantes, tout en préparant l'année exceptionnelle 2024. Notons que **nous manquons quelque fois de personnel** pour mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues d'où la nécessité de poursuivre une **professionnalisation raisonnée du siège fédéral**.

*Le trésorier général vous fera un rapport circonstancié de l'arrêté des comptes 2023. La FFTT réalise un résultat net de 193 854K€, pour la troisième année consécutivement positive, malgré un contexte inflationniste. Cela s'explique entre autres par l'**organisation fédérale** pilotée efficacement par notre Directrice Générale Magali Andrier qui s'appuie sur des pôles pilotés conjointement par un Vice-Président et un Directeur qui opèrent un suivi régulier.*

*Entre 2021 et 2023, les résultats nets cumulés s'établissent à plus de 1,207M€ permettant ainsi de renforcer la solidité financière de la FFTT en vue des échéances majeures de l'année 2024. Vous l'avez compris, les finances de la FFTT sont très saines.*

*Dans la continuité de mes messages aux dernières Assemblées Générales, nous proposons d'affecter ce résultat positif pour le développement de la pratique et tout particulièrement en 2024 dans un plan d'aide aux clubs pour accueillir mieux et plus le probable flux de pratiquants suite aux résultats des équipes de France et de l'exceptionnelle dynamique du ping français et des Jeux Olympiques.*

*Je veux remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé dur pour compenser les difficultés RH du pôle comptabilité et plus particulièrement d'une part les élus Adrien Dodu et Marie Francisco et d'autre part les salariés aux premiers rangs desquels Magali Andrier, Thomas Chevalier, Stéphane Levannier et Emilienne Ebenye auxquels j'associe la société KPMG.*

*Permettez-moi de préciser dans cette deuxième partie de ce discours, l'intérêt d'affecter le fruit de notre gestion financière en 2023 dans un ambitieux plan d'accueil des nouveaux pratiquants pour soutenir le développement de la pratique.*

*Comme je l'ai dit au début de mon propos, le tennis de table en France connaît un engouement sans précédent. La notoriété de notre sport grandit à mesure que notre présence dans les médias est de plus en plus forte. Les excellents résultats de nos équipes de France et de nos championnes et champions participent de cette dynamique. Je veux devant vous les féliciter et les remercier sans oublier d'associer le staff conduit par le DTN Jean-Nicolas Barelier.*

*L'arrivée de la flamme à Marseille le 8 mai 2024, l'embrasement de la vasque sur le vieux port et le début du Relais de la Flamme ont été l'occasion d'une très belle fête populaire et d'un premier moment de fierté et de liesse collective. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont maintenant lancés. Nous sommes à 67 jours de la cérémonie d'ouverture. La dernière ligne droite. L'intérêt des médias pour notre sport accompagné d'audiences inégalées va sans aucun doute amplifier l'attrait des Françaises et des Français pour le tennis de table. Cette attractivité engendrera probablement un afflux de nouveaux pratiquants dans nos clubs. De nombreux enfants et adultes voudront faire du sport et n'en doutons pas, ils seront nombreux à vouloir faire du tennis de table pour ressembler à nos championnes et champions. Il serait inconcevable que nous ne puissions pas accueillir toutes celles et ceux qui frapperont à la porte de nos clubs ! À nous d'anticiper ce phénomène, de savoir profiter de cet engouement et de ne pas laisser passer l'occasion de gonfler nos effectifs. Les derniers chiffres de licences montrent une tendance à la hausse que nous évaluons déjà à environ 10 000 licenciés supplémentaires fin mars 2024 par rapport à l'année dernière.*

*Pour être à la hauteur de notre mission sociétale et réussir le défi d'accueillir toutes celles et ceux qui rejoindront vos clubs, je voudrais attirer votre attention sur trois défis que nous devrons surmonter ensemble : les équipements, les encadrants, et les bénévoles.*

*Le premier défi est lié aux équipements. Pour accueillir plus de monde dans nos clubs, nous devons disposer d'infrastructures suffisantes en nombre et en qualité. Certains manquent de créneaux et font donc face à une saturation de leur équipement, d'autres manquent tout simplement de salles. La loi du 2 mars 2022 ouvre la*

possibilité d'accès aux installations des écoles, des collèges et des lycées. Une convention type vous sera adressée dans les meilleures délais pour vous aider dans vos démarches.

À nous aussi de savoir peser sur les collectivités pour faire valoir nos besoins et innover notamment à travers la création de nouveaux clubs et de nouveaux espaces de pratique. C'est le sens de mes tournées dans les territoires par exemple en région Sud en mars 2023, en Occitanie en juin 2023 et en région Bretagne en septembre 2023 pour appuyer des dossiers de construction de salles spécifiques comme à Antibes, à Montpellier, à Toulouse ou encore à Plescop. **Mon ambition est de mettre la fédération au service des territoires et des clubs.**

Le second défi est celui de l'encadrement bénévole ou professionnel qu'il faudra étoffer pour accueillir les nouveaux arrivants. La FFTT soutient la professionnalisation des territoires à travers les conventions FFTT/Territoires, a fait évoluer les contenus de l'offre sportive pour satisfaire d'autres profils de pratiquants et a rénové les modalités de formation. Le nouveau **CQP « animateur de tennis de table »** nous a permis de recruter une première promotion spéciale « Paris 2024 » qui sera opérationnelle dès cet été. L'enjeu est de rénover les pratiques pédagogiques pour accueillir plus de deux enfants par table. Ma conviction est que nous devons aussi susciter des vocations dans les clubs, mieux faire connaître nos formations et **lancer une grande campagne de recrutement**. Le dispositif « ANS emploi » qui est mieux doté en 2024 qu'il ne l'a été en 2023 est une aide précieuse. Le recrutement par la voie de **l'apprentissage** me semble également une voie à explorer.

Enfin, le troisième défi sera de surmonter la crise des dirigeants bénévoles. Pour éviter l'exode des bénévoles après les Jeux, il me semble indispensable d'agir dans deux directions : d'abord **donner envie aux bénévoles de poursuivre leur action au sein de la famille pongiste** et ensuite **susciter des vocations pour convaincre de donner un coup de main**. La qualité de l'accueil et des infrastructures, la capacité à créer du lien avec les pratiquants et entre les pratiquants mais aussi la force du projet du club, ses valeurs, la convivialité sont des atouts indéniables. Du côté fédéral, **j'ai souhaité soutenir et valoriser les bénévoles des clubs mais aussi des comités départementaux et des ligues**. C'est le sens de l'action des élus fédéraux qui ont participé à 32 Assemblées Générales en 2023. C'est la raison pour laquelle j'ai félicité et remercié par écrit toutes les présidentes et tous les présidents des clubs en 2022 et tous les arbitres en 2023. De plus, nous avons réformé les modalités d'attribution des mérites fédéraux. C'est aussi pourquoi nous avons créé la **licence dirigeant** pour les présidents, les secrétaires et les trésoriers des clubs, des comités et des ligues, adossée à des avantages associés. C'est encore pour mettre en avant les bénévoles que nous avons organisé les **trophées du Ping** afin de mettre à l'honneur les femmes et les hommes qui font le tennis de table. Mais une chose me paraît essentielle pour susciter des vocations : ensemble, **disons fort ce que le bénévolat nous apporte de positif et en quoi il a changé nos vies**.

Pour aider les clubs à **accueillir plus et mieux** les nouveaux pratiquants, les élus du conseil fédéral proposent, à l'unanimité moins quatre voix, d'affecter intégralement l'excédent 2023 de 193.854€ pour le développement de la pratique et particulièrement, en 2024, pour financer un **plan d'accueil pour les clubs**. Ce dernier, sur la base d'une procédure d'appel à projet simplifiée, permettra de financer prioritairement l'ouverture de **nouveaux créneaux loisirs**, mais aussi de contribuer au financement de programmes d'animation en salle ou en extérieur, l'achat de matériels tels que des tables ou du petit matériel pédagogique, l'aménagement de l'infrastructure (douche, lieu de vie, vestiaire pour les filles). **La fédération jouera tout son rôle dans ce plan**. Outre l'engagement financier, elle soutiendra les clubs en assumant la charge administrative pour le recrutement des services civiques, en vous adressant un **livret d'accueil** dans le cadre des kits de communication, en organisant **cinq webinaires**, en lançant une **campagne de communication** autour des métiers du sport et des nouveaux diplômés et enfin en soutenant les **animations promotionnelles d'été** comme l'Été ping, le Ping Tour Terre de Jeux, ou le dispositif les vacances olympiques et paralympiques. Le **pass'sport** dans une formule 2024 simplifiée permettra aux enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire de bénéficier d'une aide de 50€. La **licence découverte**, gratuite et valable un mois, trouvera toute son utilité pour faire naître le sentiment d'appartenance,

pour protéger le pratiquant mais aussi pour récupérer des datas que vous pourrez mobiliser à d'autres occasions. Autant d'outils qui vous permettront d'accueillir mieux et plus de pratiquants.

*Les Jeux Olympiques et Paralympiques et la Grande Cause Nationale pour la promotion de l'activité physique sont une formidable opportunité pour renforcer la place du sport dans la société, pour inspirer la jeunesse, pour faire parler du tennis de table, pour valoriser vos clubs. Ne laissons pas passer cette opportunité. Contribuons à mettre plus de sport au cœur de la vie des gens en ouvrant largement les portes de vos clubs et en sortant de vos salles pour animer vos quartiers, vos villes et vos campagnes. Je vous invite à faire labelliser vos actions « Grande Cause Nationale » en les déclarant sur la plateforme dédiée du ministère des sports.*

Gilles ERB  
Président de la FFTT

## **Point 4 – Calendrier des élections 2024 – Gilles Erb**

Gilles Erb précise le calendrier des élections de 2024 dans la continuité de la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport instituant la parité le vote des clubs et l'élection de deux représentants dans trois collèges particuliers, les athlètes de haut niveau, les arbitres et les éducateurs. Un code de campagne a été élaboré en collaboration avec la commission électorale et le groupe de travail gouvernance, pour soutenir la démocratie et préserver l'image de la fédération. Il comporte un code de bonne conduite, l'attribution de moyens financiers aux listes, l'utilisation des services de la Fédération et des réseaux sociaux. Le déroulement de la campagne a été acté en Conseil fédéral.

<i>Appel inscription liste électorale &amp; candidature commission SHN</i>	<i>Date limite inscription liste électorale &amp; candidature commission SHN</i>	<i>Appel candidature représ.</i>	<i>Election membres Commission SHN</i>	<i>Date limite candidature représ.</i>	<i>Appel candidature listes</i>	<i>Election représ.</i>	<i>Date limite dépôt des listes</i>	<i>Election membres conseil fédéral</i>
Représentants arbitres	Lu 19/08	Lu 2/9	Lu 9/9	Lu 23/9			Ve 4/10 Sa 5/10	
Représentants entraîneurs	Lu 19/08	Lu 2/9	Lu 9/9	Lu 23/9			Ve 4/10 Sa 5/10	
Commission SHN	Lu 19/08	Lu 2/9		Ve 13/9 Sa 14/9				
Représentants SHN			Lu 9/9	Lu 23/9			Ve 4/10 Sa 5/10	
Elus					Ma 1/10	Ma 22/10	Ve 6/12 Sa 7/12	
		2 semaines	1 semaine	2 semaines	3 semaines	6,5 semaines		

## **Point 5 – Rapport du médecin fédéral – Caroline Turlotte**

Caroline Turlotte, médecin fédéral, débute son rapport en présentant l'équipe médicale, composée de kinés, préparateurs physiques, médecins fédéraux/INSEP, médecins de pôle, DTN et équipe technique, salariés de la Fédération. Un guide de ping santé a été réalisé, regroupant des fiches pathologies et des exercices à travailler. Il sera distribué très prochainement, pour être un support pour les encadrants et permettre de partager les expériences

## 5. Rapport du médecin fédéral national

Le suivi médical réglementaire est une obligation légale du code du sport concernant les sportifs listés de haut niveau qui doivent avoir une surveillance médicale réglementaire spécifique avec un minimum d'un examen clinique par an. Il est axé sur la surveillance des pathologies de hanche.

Le retour des examens est toujours d'environ 80%, probablement lié à des saisies incomplètes.

Présenté par :  Caroline TURLOTTE  
Médecin fédéral

### C. Suivi médical réglementaire

- Difficultés identiques malgré l'allégement du suivi demandé
- Webinaire explicatif en janvier 2023
- Allégement des examens médicaux demandés pour la nouvelle saison à venir

Catégories	Effectif 2021-2022	Actes réalisés	Effectif 2022-2023	Examen médical réalisé
Sportifs haut niveau	47	80%	49	67%
Collectifs nationaux	81	71%	65	80%
Espoirs	65	85%	64	87,5%



Concernant les pathologies de hanche, le travail développé au sein du projet de performance fédéral se poursuit avec le groupe piloté par David Johnston. Plusieurs réunions ont été organisées, ainsi qu'un webinaire proposé pour les entraîneurs de pôle avec participation de l'équipe médicale/paramédicale de l'INSEP/FFTT, du préparateur physique de l'INSEP, du DTN. Des vidéos ont été diffusées sur la prévention et les examens utiles.

Pour la lutte anti-dopage, tout est en œuvre pour se mettre en conformité avec la demande pour les Jeux Olympiques. Des référents techniques certifiés ont été formés par l'AFLD. Dans le cadre des compétitions, il est prévu de former des escortes lors des contrôles anti dopage, les contrôles se multipliant, pour mieux les encadrer.

Des discussions sont en cours par rapport au maintien du certificat médical tous les trois ans. Caroline Turlotte attire l'attention sur le fait que questionnaire de santé et certificat médical ne sont pas un simple acte administratif, mais qu'il est important de responsabiliser pour veiller à la bonne santé de chacun.

## **Point 6 – Présentation du compte d'exploitation et du bilan financier au 31 décembre 2023 – Adrien Dodu**

En introduction, Adrien DODU précise que l'arrêté des comptes 2023 a été présenté et adopté en conseil fédéral le 3 mai 2024.

Thomas DESCAMPS, expert-comptable du cabinet KPMG aborde le bilan comptable au 31 décembre 2023, de façon globale. Le bilan montre un excédent de 194 000 euros, résultat de produits d'exploitation à 7,3 millions et de charges d'exploitation à 7,2 millions d'euros. Il précise que la Fédération dispose d'une assise financière solide avec une trésorerie à hauteur de 3 millions d'euros et une situation nette c'est-à-dire des fonds propres des cumuls de résultats qui s'élèvent à environ 4 millions d'euros ; la Fédération dispose ainsi d'une capacité d'autofinancement c'est-à-dire la trésorerie générée par son activité qui s'élève un petit peu plus de 350 000 euros. La hausse des produits d'exploitation s'explique notamment par l'augmentation de l'activité de la Fédération (licences, compétitions, partenariats).

Adrien Dodu présente le bilan financier global, avec des produits légèrement supérieurs au prévisionnel et des charges un peu inférieures au montant prévu, signe de la bonne gestion et de la responsabilisation des responsables et directeurs de pôles, dégageant un excédent de 194 K€, soit 2,6% des produits, en raison principalement de la forte augmentation de l'activité.

Présentation des comptes annuels 2023

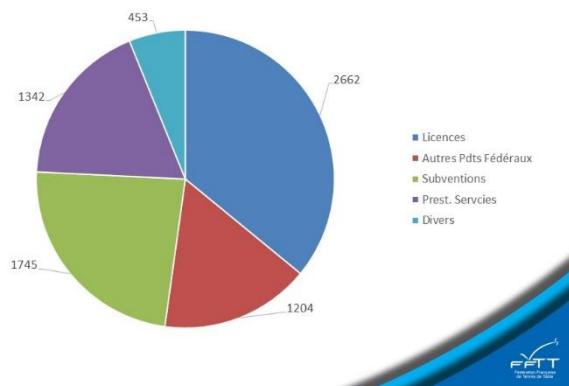
**Au global**



Il détaille ensuite les produits et les charges, en les comparant à la saison précédente

Présentation des comptes annuels 2023

**Les produits**



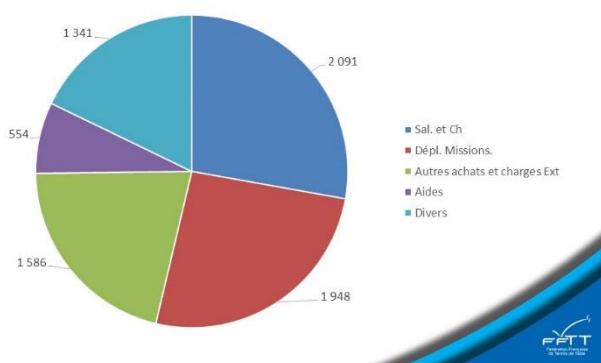
Présentation des comptes annuels 2023

**Les produits**



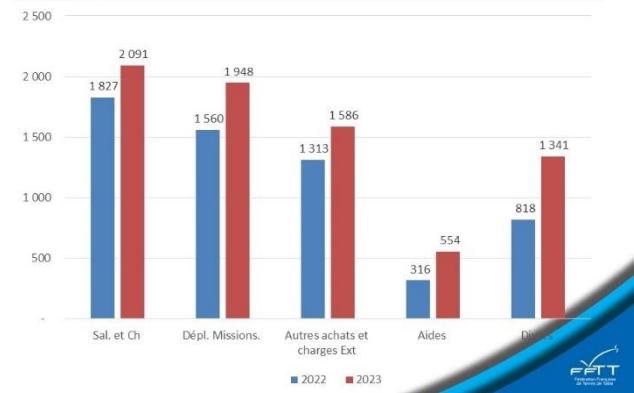
Présentation des comptes annuels 2023

**Les charges**

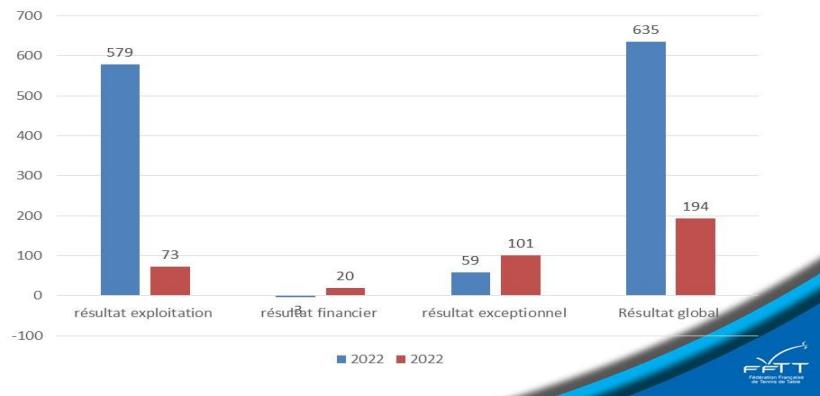


Présentation des comptes annuels 2023

**Les charges**

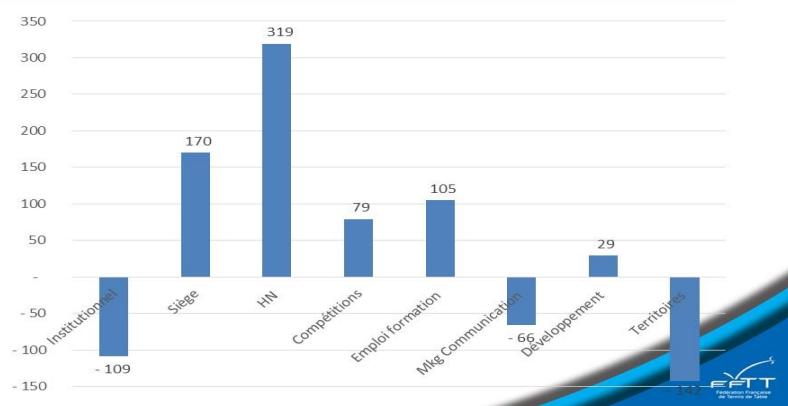


## Le résultat

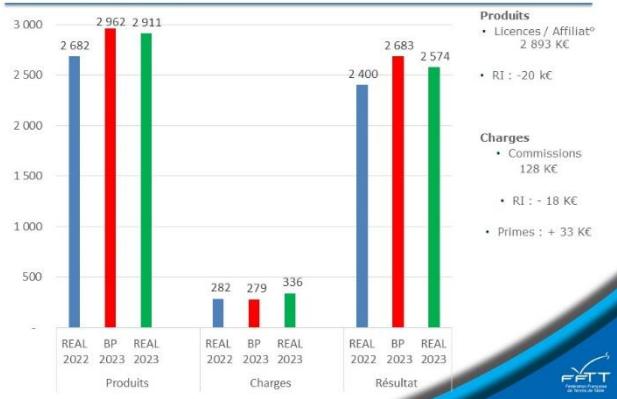


Il présente ensuite la comptabilité analytique, par pôle, avec les écarts par rapport au budget prévisionnel.

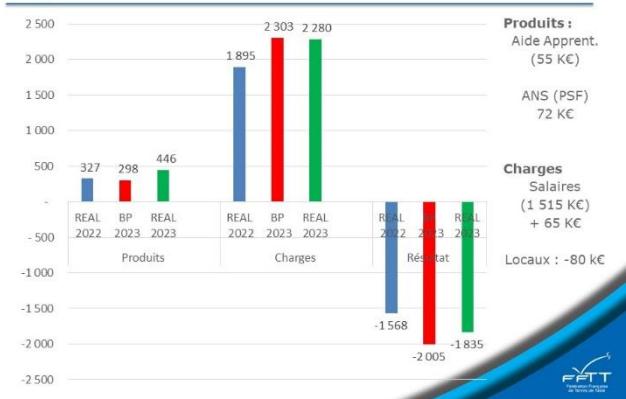
## Les écarts au global



### Pôle Institutionnel

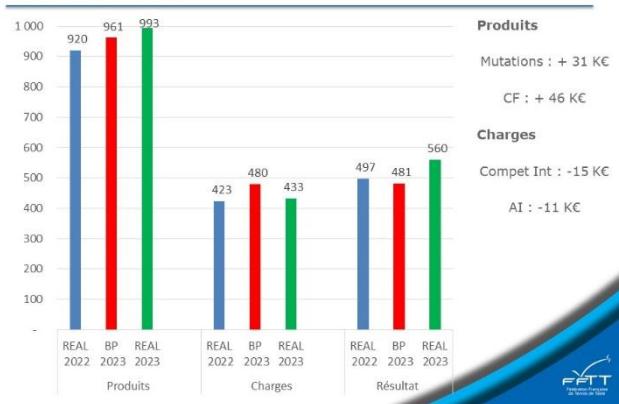


### Siège



## Présentation des comptes annuels 2023

### Pôle compétitions



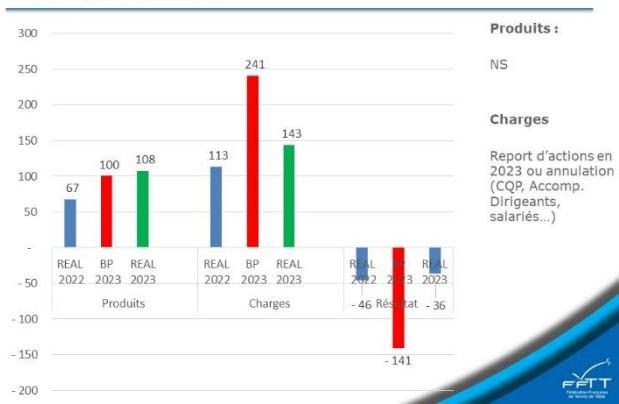
## Présentation des comptes annuels 2023

### Pôle haut niveau



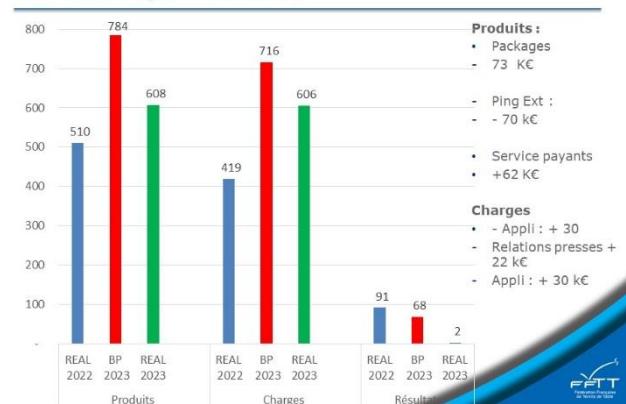
## Présentation des comptes annuels 2023

### Pôle Emploi Formation



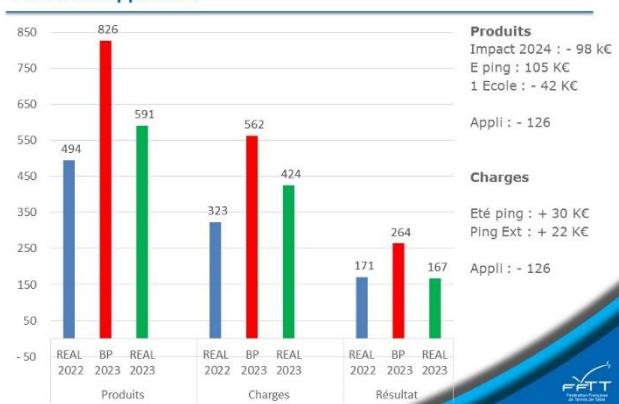
## Présentation des comptes annuels 2023

### Pôle Marketing communication



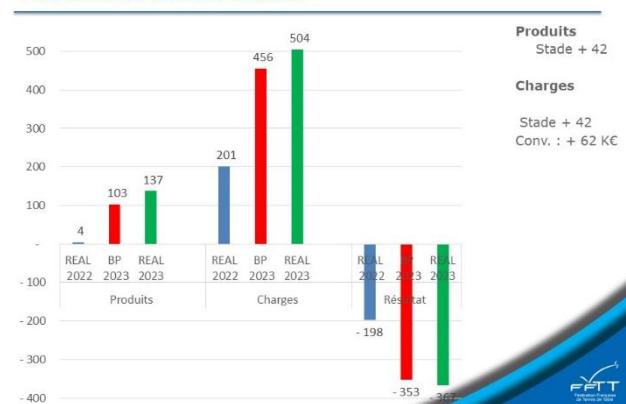
## Présentation des comptes annuels 2023

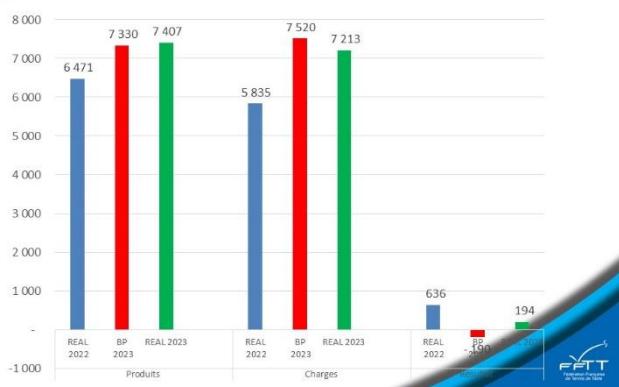
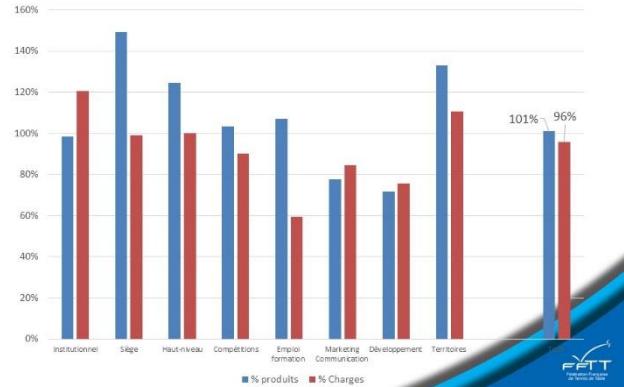
### Pôle développement



## Présentation des comptes annuels 2023

### Pôle territoire et modernisation



**Au global****% de réalisation**

Pour terminer, Adrien Dodu propose deux indicateurs :

- Trésorerie : 2 995 K€ ; ce qui représente 150 jours (181 en 2022)
- Fonds propre : 3 948 K€, 54 % du budget, avec un taux de couverture de la masse salariale à 196%.

## **Point 7 – Rapport du commissaire aux comptes**

La fédération dépassant le seuil de 153 k€ de subventions publiques est tenue à faire certifier ses comptes par un commissaire aux comptes avant de les publier.

L'objectif du commissaire aux comptes est d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'erreur ou d'anomalie.

En respect de la mission, le commissaire aux comptes, Rémi PRUNIER représentant le cabinet ORCOM, déclare les comptes 2023 sincères, fidèles et réguliers, et les certifie sans réserve, ni observation.

## **Point 8 – Vote du rapport financier 2023**

Après réponses aux questions, il est procédé au vote.

	Nombre de votants	Nombre de voix	
Nombre de voix au 28/02/2023	153	12844	
Délégués présents	104	9822	
Taux de participation	67,97%	76,47%	
Bulletins valablement exprimés	92	8503	

	Nombre de voix		
	Pour	Contre	Abst.
Approbation des comptes annuels 2022 présentant un excédent de 635 842 euros	7730	773	88
	90,91%	9,09%	N/A

### Décision :

**L'assemblée générale approuve les comptes annuels 2023 présentant un excédent de 193 854 euros, par un vote à la majorité simple.**

## **Point 9 – Vote du rapport spécial**

Le rapport spécial concernant les conventions réglementées est présenté par le commissaire aux comptes.

	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre de voix au 28/02/2023	153	12844
Délégués présents	104	9822
Taux de participation	67,97%	76,47%
Bulletins valablement exprimés	87	8208

	Nombre de voix		
Approbation du rapport spécial présenté par le commissaire aux comptes	Pour	8142	99,20%
	Contre	66	0,80%
	Abst.	1148	N/A

**Décision :**

**L'assemblée générale approuve le rapport spécial présenté par le commissaire aux comptes, par un vote à la majorité simple.**

## **Point 10 – Vote de l'affectation du résultat financier**

Les comptes 2023 étant approuvés, le Conseil fédéral propose d'affecter le résultat de 194 K€ en réserve pour projets afin de financer des actions de développement des clubs. En 2024, nous porterons l'accent sur le renforcement de l'accueil des nouveaux pratiquants suite à l'impact des Jeux Olympiques et à la dynamique actuelle.

	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre de voix au 28/02/2023	153	12844
Délégués présents	104	9822
Taux de participation	67,97%	76,47%
Bulletins valablement exprimés	93	8554

	Nombre de voix		
Affectation du résultat 2023 et de la réserve pour projet de l'entité en report à nouveau	Pour	8051	94,12%
	Contre	503	5,88%
	Abst.	951	N/A

**Décision :**

**L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat 2023 selon les dispositions suivantes : réserve pour projets afin de financer des actions de développement des clubs.**

A ce moment de l'Assemblée générale, le Trésorier général adresse des remerciements :

- à Marie Francisco, Trésorière générale adjointe, qui est en charge du contrôle des frais et factures ;
- à Magali Andrier, Directrice générale,
- au service comptable : Stéphane et Emilienne,
- à l'Expert-comptable et au Commissaire aux comptes

## **Point 11 – Clôture de l’Assemblée générale**

---

Chers amis,

Dans une France fracturée, les clubs sportifs fédérés sont le **troisième lieu d'éducation** après la famille et l'école, elles-mêmes en proie à des crises majeures. L'accueil de la jeunesse dans vos clubs est un devoir tant ils permettent de vivre en actes la nation et de vivre la fraternité, la liberté et l'égalité. Le club est le lieu de tous les possibles. C'est un carrefour de vie dans lequel on apprend à respecter des règles, on apprend l'esprit d'équipe et la solidarité, on rencontre des amis, on prend confiance en soi, on se forme, on trouve un stage ou un emploi, on cultive le sentiment d'être utile. Bref, le club est pour beaucoup une **deuxième famille**. Vous, bénévoles des clubs affiliés à la FFTT, vous êtes, comme le disait Charles Péguy au début du 20ème siècle, les derniers **hussards de la République** !

Je vous remercie pour votre écoute et vous donne rendez-vous aux Jeux Olympiques qui s'annoncent excitants et plus ouverts que jamais. J'aurais plaisir à vous rencontrer également au Club France.

Merci pour votre attention

**FIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE A 10H50.**

Françoise LAPICQUE  
Secrétaire générale

Gilles ERB  
Président